

Konkurse - Faillites - Fallimenti

VS

1.

Débitrice: **SEPPEY CONSEILS Sàrl**, 1907 SAXON
2.

Déclaration de faillite: 07.09.2010
3.

Suspension de faillite: 13.10.2010
4.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 02.11.2010
5.

Avance de frais: CHF 3'500.00

Indication:

La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.
6.

Remarques: Liquidation officielle (carence dans l'organisation de la Sàrl)

Office des faillites du district de Martigny

Stéphane MARAMIGI, substitut

1920 Martigny 1

00550375